

## La violence et la mer



Thierry Girard

**A La Rochelle et à Rochefort, un colloque international et pluridisciplinaire sur «la violence et la mer dans l'espace atlantique (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)» se tiendra du 14 au 16 novembre 2002. L'objectif est d'examiner les multiples aspects de la violence maritime (océan, mers fermées ou bordières, villes-ports et littoraux). Organisé par Mickaël Augeron et Mathias Tranchant, deux jeunes maîtres de conférences de l'Université de La Rochelle (Flash), chercheurs au laboratoire Seaman - JE 2302 - Estran/ENM, ce colloque bénéficie du soutien du Centre**

**international de la mer, de la Maison des sciences de l'homme et de la société de l'Université de La Rochelle, de l'UMS Histoire et archéologie du CNRS, et de la Région Poitou-Charentes (label Com'science). Le professeur Jean Meyer doit donner une conférence inaugurale sur «la mer, une exception culturelle mondiale : loi, violence, le licite, l'illicite, le toléré, l'interdit et la violence (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)». L'annonce du colloque nous fournit l'occasion de questionner les deux organisateurs sur leurs propres recherches. J-L T**

### PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

**Un premier diplôme interuniversitaire a été créé en 2002 par les Universités de Poitiers et La Rochelle sur le thème «patrimoine et développement local». Au printemps dernier, la première session s'est tenue, avec une trentaine d'étudiants français et québécois, lors d'une université d'été itinérante organisée au Québec avec le soutien de la Région Poitou-Charentes et de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Les étudiants vont réaliser le compte-rendu de leurs travaux sous la forme d'un produit multimédia qui sera mis en ligne en 2003.**

## Fondation du port de La Rochelle

**M**édiéviste, maître de conférences à l'Université de La Rochelle, Mathias Tranchant mène ses recherches sur les ports et villes-ports d'entre Loire et Gironde, et sur les échanges et réseaux dans le golfe de Gascogne au Moyen Age.

*Quand a-t-il été décidé de créer le port de La Rochelle, et pourquoi ?*

Depuis la fin du x<sup>e</sup> siècle, le site rochelais était occupé par un village de pêcheurs et de sauniers. Après la chute de Châtelaiillon en 1131, jusqu' alors capitale maritime de l'Aunis, La Rochelle prit son essor, sous l'impulsion des comtes de Poitiers puis des Plantagenêts. Rapidement, grâce à la délivrance de privilèges et au développement du commerce maritime du vin et du sel, une population cosmopolite vint s'installer. La ville reçut une reconnaissance officielle en 1175. A cette date, Henri II et son

fils, Richard Cœur de Lion, lui concédèrent des statuts communaux, les premiers du Centre-Ouest.

D'abord fixé dans le ruisseau de Lafond, le port fut déplacé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle entre les îlots du Pérot et Saint-Nicolas (à l'endroit du vieux port actuel), afin de permettre un meilleur accès à des navires plus nombreux et plus volumineux. Il fut ensuite régulièrement augmenté de fortifications et d'infrastructures. Des raisons politiques et économiques expliquent cette création. En effet, La Rochelle est rapidement devenue un enjeu décisif dans la lutte entre les couronnes de France et d'Angleterre, du fait de sa position stratégique. D'autre part, le port offrait un débouché aux productions viticoles croissantes de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, ainsi que des retombées fiscales substantielles à ses souverains.

*Quels étaient les ports dans les environs et pour quel commerce ?*

Le développement rapide de La Rochelle tient principalement au fait qu'il n'existait pas, entre Nantes et Bordeaux, de débouchés maritimes dignes de ce nom sur la façade littorale du Centre-Ouest au XII<sup>e</sup> siècle. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une centaine de petits ports fluviaux et maritimes jalonnaient encore les côtes poitevines, aunisiennes et saintongeaises, mais tous étaient placés sous la domination du havre rochelais.

Les échanges constatés à La Rochelle ont évolué entre les XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, en même temps que le port obtenait un statut de havre du grand commerce international. Avant tout spécialisé dans le négoce du vin avec les forains du Nord (Anglais, Flamands, Hanséates), il assurait également la concentration et la redistribution de marchandises diverses (sel, céréales, textiles, peaux, viande, métaux, laine, épices, etc.), ce qui lui permit de s'imposer comme un centre commercial incontournable pour les populations du Centre-Ouest.



Photographie de Thierry Girard : un blockhaus basculé dans la mer, en Gironde. Ci-dessous : Mickaël Augeron.

## Pirates huguenots

**M**ickaël Augeron est maître de conférences à l'Université de La Rochelle. Ses recherches en histoire portent sur les pirates et corsaires protestants aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, et sur la bureaucratie coloniale en Amérique espagnole (<sup>xvi</sup><sup>e</sup>-<sup>xix</sup><sup>e</sup>).

### Quel était le «statut» des pirates et corsaires protestants ?

Du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> au début du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, la frontière est floue entre pirates et corsaires. Les protestants ont été les premiers à utiliser de véritables lettres de marque, qui fondent le corsaire. La lettre de marque est une autorisation, émanant théoriquement d'une autorité constituée, pour courir sus à l'ennemi en période de guerre ouverte. Les chefs du parti huguenot (Coligny, Condé, Henri de Navarre, Jeanne d'Albret) ont délivré ces lettres pour lutter sur les mers contre tous les papistes, notamment les Espagnols qui s'imposaient comme le fer de lance de la reconquête catholique et comme le plus puissant soutien de la Ligue en France. Ils donnaient ainsi une

légitimité aux attaques de leurs marins, ainsi qu'un cadre juridique destiné à percevoir une partie du butin au bénéfice de la cause huguenote.

Cet argent a notamment permis de subventionner les armées huguenotes et de payer une partie des fortifications rochelaises. Les Espagnols ne reconnaissaient pas ces lettres de marque et considéraient ces marins comme des pirates. En revanche, elles facilitaient les négociations de paix avec la royauté française après chacune des guerres civiles, en tenant pour légitime et définitive chacune des attaques menées contre les navires catholiques.

### Les corsaires huguenots étaient-ils investis d'une «mission» ?

La mission des corsaires huguenots est à la fois politique, militaire et religieuse. Non seulement ils luttent pour la préservation des intérêts protestants (maintenir le port de La Rochelle ouvert sur l'Atlantique, harceler l'ennemi, appuyer les troupes terrestres, etc.), mais ils



Thierry Girard

combattaient aussi au nom de la «défense» et de l'«avancement» de la «vraie religion». Il s'agit aussi de disputer à l'Espagne la maîtrise des mers.

Cette course a représenté un des piliers de la résistance huguenote. Elle a également donné naissance à l'image de ces pirates fanatiques qui ne pensaient qu'à saccager les églises, à torturer, violer et tuer tous les catholiques qu'ils rencontraient sur l'océan ou sur les littoraux, sous le couvert d'une mission divine censée leur assurer le Salut...

### GLEN BAXTER

Cet artiste poursuit son safari gastronomique dans chaque édition de *L'Actualité*.

A paraître bientôt *Trundling Grunts*, chez Bloomsbury, et son calendrier 2003. Voir sur [glenbaxter.com](http://glenbaxter.com) et à la galerie de la Châtre à Paris.



# Les marais

## laboratoires des agricultures de demain ?

Pierre Donadieu est professeur à l'École nationale supérieure du paysage (Versailles) et directeur du laboratoire de recherche de cette école. Il a publié cette année, chez Actes Sud, *La société paysagère*. En 1999 (n° 45), il nous parlait de «l'invention des paysages de marais». Etant invité au colloque «Entre terre et eau», nous lui avons demandé si, depuis quatre ans, la perception des paysages de marais avait évolué. Voici sa réponse.

Des opinions publiques de plus en plus sensibilisées

Depuis 1998, le ministère de l'Environnement a mis en place un observatoire national des zones humides et un programme national de recherches scientifiques sur les

zones humides (PNRZH). Ce qui apparaît dans les travaux des chercheurs et des actions des agents des Directions régionales de l'environnement (Diren), c'est un vaste programme de sensibilisation des Français aux valeurs écologiques, sociales et économiques que représentent les zones humides. En effet, dans de nombreuses collectivités, notamment littorales et de vallées, les élus sont tenus par la loi (sur l'eau de 1992 notamment), et surtout dans le cadre nouveau des Plans locaux d'urbanisme (PLU) de protéger, voire de restaurer, les zones humides présentes dans les communes.

Les arguments sont multiples, mais celui de la sécurité publique (notamment en matière d'inondabilité et de filtration des eaux polluées) est susceptible d'être de plus en plus entendu pour protéger et restaurer des espaces inondables.

Un indice du changement progressif des opinions est sans doute la mise en images croissante des marais et la diffusion de ces images (cartes postales, dépliants publicitaires, expositions, films comme les *Enfants du marais*, etc.) ; celles-ci véhiculent les valeurs nouvelles attachées aux zones humides : forte biodiversité, identité sociale (permanence de la mémoire locale, singularité des cultures vernaculaires), sécurité publique, qualité des paysages, etc. C'est à partir de ces images que les représentations sociales collectives sont modifiées de manière rationnelle (compréhension des enjeux collectifs), ou irrationnelle (croyance, adhésion affective, fascination esthétique) ; ce qui ne veut pas dire que les pratiques destructrices de zones humides (le drainage agricole notamment) ou l'indifférence sociale soient immédiatement modifiées.

Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), depuis la loi d'orientation agricole de 1999, apparaissent comme un excellent outil pour clarifier les contrats entre Etat et agriculteurs, mais leur suspension récente (2002) par le ministre de l'Agriculture (et leur difficulté à se mettre en place) est révélatrice des conflits entre les intérêts public et marchand.

Concilier enjeux publics et privés

L'idée clé de la loi de 1999 est de favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est-à-dire de désigner celle-ci comme une activité d'intérêt public, non seulement alimentaire, mais aussi productrice de biens et services écologiques, esthétiques, patrimoniaux et récréatifs. Pour inciter à ces activités agricoles nouvelles, le CTE est l'outil désigné, mais il est peu attractif pour certains types d'agriculture (céréaliculteurs notamment). En effet l'acceptation de ces nouvelles activités modifie les identités professionnelles agricoles ; les exploitants deviennent alors de fait «pluriactifs» : en curant les fossés, plantant et entretenant les haies, en aménageant les mares et en retardant les dates de fauche des prairies humides, les agriculteurs produisent alors des milieux naturels, du gibier, des poissons, des espaces de régulation hydraulique et d'épuration des eaux, des paysages attractifs pour le loisir de plein air et la résidence, etc.

Or ces activités ne relèvent pas, pour la plupart d'entre elles, des métiers de l'agriculture, mais de nouvelles pratiques de services publics (et parfois privés). En bref, la plupart des syndicats agricoles ne considèrent pas les métiers de la protection de l'environnement et de la nature, de l'hôtellerie, de la restauration, du paysagisme, de l'ingénierie écologique, de l'animation touristique et de la restauration du patrimoine local comme des métiers de l'agriculture. Or une partie (peut-être la moitié des agriculteurs français) ne pourra subsister qu'avec ces activités rémunérées par les pouvoirs publics et l'économie touristique. Pourra-t-on expliciter ces subventions en fait déjà accordées et préciser les destinations des aides diverses ? C'est l'enjeu de la nouvelle Pac et des aides des Etats européens à leurs agriculteurs.

Le problème de la compatibilité des valeurs attachées aux paysages de marais est donc autant politique (soutenir une partie des agriculteurs français, favoriser le tourisme, être en accord avec les principes du développement durable) que socioprofessionnel (quels agriculteurs dans les marais ?). De fait les marais sont devenus les laboratoires d'un nouveau projet pour l'agriculture.

Pierre Donadieu



Marc Denevier

### AUX RIVES DE L'INCERTAIN

**Le colloque «Entre terre et eau» sur «l'histoire et les représentations des marais européens du Moyen Age à nos jours» était organisé en septembre par le laboratoire Gerhico de l'Université de Poitiers, avec le soutien de Com'science. Il a motivé une grande exposition au musée Sainte-Croix (jusqu'au 5 janvier 2003) et la publication d'un gros catalogue coédité par Somogy, les musées de Poitiers et de Niort.**

## Les poubelles de l'Empire romain



Bruno Veysseyre

Aujourd'hui la gestion des déchets s'affine. Tri et recyclage s'appliquent à un nombre croissant de matériaux pour répondre aux impératifs de protection de l'environnement. Mais qu'en était-il dans l'Antiquité ? «Ce sujet a été trop peu traité par les historiens et les archéologues en comparaison avec la richesse des informations fournies par les dépotoirs sur la vie quotidienne ou les modes de production artisanaux», souligne Pascale Ballet, professeur d'archéologie à l'Université de Poitiers et coordinatrice de l'équipe émergente Ipper (Identités et phénomènes interculturels dans les provinces de l'Empire romain). De fait, pour son premier colloque qui se déroulait du 19 au 21 septembre à Poitiers, l'Ipper a choisi de combler cette lacune et donc d'échan-

ger autour de «La ville et ses déchets dans le monde romain». L'angle choisi met autant l'accent sur la nature des déchets – qu'ils soient domestiques, de boucherie, d'artisanat, des eaux usées jusqu'aux matières fécales –, que sur les modes de gestion adoptés par les individus et les autorités municipales. «Chaque ville est un cas particulier mais on peut d'ores et déjà affirmer que des services de gestion des déchets existaient, notamment dans les plus grandes cités et plus particulièrement aux abords des sanctuaires et des places publiques, sans pour autant exclure l'existence de tas de déchets dans les rues.» De fait, un certain laisser-aller coexiste avec une délimitation ponctuelle d'espaces de décharges. Ceci sans préoccupations sanitaires. «Si les médecins de l'Antiquité sont conscients de l'impact sur l'environnement que peut avoir toute concentration humaine, ils ignorent l'idée de contagion occasionnée par le manque d'hygiène et l'accumulation des ordures», note une des intervenantes du colloque, Caroline Magdelaine-Fournet. Pour compléter le tableau, les questions

de recyclage et d'économie du déchet ont également été abordées. Amphores et os d'animaux deviennent matériaux de construction. Et, dans la catégorie immondes : déjections animales et humaines sont utilisées par les médecins pour traiter leurs patients.

Outre les cours qu'elle assure au sein du département d'histoire de l'art et d'archéologie, Pascale Ballet est également responsable de fouilles menées pour quatre ans dans le delta du Nil, à 80 km au sud du Caire, sur un site de production de céramiques gréco-romaines.

**Anh-Gaëlle Truong**

## Toxines à éliminer en urgence

Grégory Chasson effectue sa thèse au laboratoire de chimie de l'eau et de l'environnement, dirigé par Bernard Legube (UMR CNRS 6008), de l'Université de Poitiers. Ses travaux portent sur l'élimination des microcystines, des toxines produi-

tes par certaines algues et mortelles à des doses relativement faibles. «Les microcystines ne se trouvaient que dans les pays chauds, observe Grégory Chasson, mais elles ont fait leur apparition en Europe depuis quelques années, dans les retenues d'eau douce, les lacs et les plans d'eau. Très difficiles à éliminer, elles posent un problème pour la potabilisation de l'eau.» La prolifération des algues produisant ces toxines est favorisée par les rejets de l'activité humaine, en particulier les rejets de nitrates et phosphores qui accentuent l'eutrophisation de certaines eaux.

Grégory Chasson mène ses recherches dans deux grands domaines. D'une part, l'étude appliquée à l'eau potable : l'utilisation d'un rayonnement ultraviolet, à une longueur d'onde de 254 nanomètres (nm), permet la dégradation des microcystines par photolyse directe. Ce rayonnement est classiquement utilisé dans le traitement

de l'eau. Le second volet concerne le milieu naturel dans lequel évoluent les toxines. Dans ce cadre, seuls les rayons du spectre solaire de longueur d'onde supérieure à 295 nm sont exploitables. On constate alors que la dégradation des microcystines est induite par la matrice organique naturelle qui, elle, absorbe les photons solaires.

**L. B.-G.**

Les 15<sup>e</sup> Journées information eaux se sont tenues les 18, 19 et 20 septembre à Poitiers. Organisées par quatre doctorants de l'Espip (Cécile Zamy, Fabien Pellizzari, Sahidou Bouckari, Grégory Chasson) et l'Association des professionnels du traitement des eaux et des nuisances, avec notamment le soutien de Com'science, elles ont réuni près de 500 professionnels, en majorité du secteur privé (60 %), sur quatre grands thèmes : les eaux potables, les eaux résiduaires urbaines, les eaux chaudes et les eaux résiduaires industrielles. Les JIE sont une référence dans le domaine de l'eau et de l'environnement, à la fois pour la recherche et pour ses applications en entreprise.

**BALLONNET.COM**  
David Jamet et Christian Labille, deux anciens étudiants poitevins, ont mis au point un système ingénieux et économique pour réaliser des photographies aériennes à basse altitude. Ce qu'ils nomment balloïde est un petit ballon pouvant embarquer un appareil photo et une caméra radiocommandés. Ballonet.com est installé au Futuroscope. Les utilisations du balloïde sont multiples : photographie de manifestations sportives (y compris dans des salles), de rues et quartiers, de salons professionnels, ou de détails architecturaux haut perchés (par exemple vérifier l'état d'un toit d'église avant restauration).



Bruno Veysseyre